

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR , qui comprennent le bilan au 30 septembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR au 30 septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 79,97% de l'actif total au 30 septembre 2024. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 octobre 2024
Le Commissaire aux comptes
Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4-1	<u>983 232</u>	<u>985 477</u>	<u>1 011 828</u>
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	403 428	405 020	446 568
Obligations et valeurs assimilées	4-3	121 064	169 778	147 642
Emprunts d'Etat	4-4	458 741	410 679	417 618
Placements monétaires et disponibilités		<u>245 988</u>	<u>246 612</u>	<u>251 346</u>
Placements monétaires	4-5	202 655	202 578	202 663
Disponibilités	4-6	43 333	44 034	48 682
Créances d'exploitation	4-7	<u>345</u>	<u>79</u>	<u>29</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 229 565</u>	<u>1 232 168</u>	<u>1 263 202</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4-8	29 441	28 275	28 901
Autres créditeurs divers	4-9	18 190	16 512	19 861
TOTAL PASSIF		<u>47 631</u>	<u>44 788</u>	<u>48 762</u>
ACTIF NET				
Capital	4-10	1 145 762	1 147 359	1 168 449
Sommes distribuables		36 173	40 021	45 991
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	13	13	13
Sommes distribuables de l'exercice en cours		36 160	40 009	45 978
ACTIF NET	4-12	<u>1 181 935</u>	<u>1 187 381</u>	<u>1 214 440</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 229 565</u>	<u>1 232 168</u>	<u>1 263 202</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Not e	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/202 4	Période du 01/07 au 30/09/202 3	Période du 01/01 au 30/09/20 23	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres		14 982	49 854	19 871	55 013	65 325
Dividendes	5-1	4 525	20 006	8 707	22 223	22 223
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	2 146	7 037	3 909	12 209	15 208
Revenus des emprunts d'état	5-3	8 311	22 811	7 255	20 581	27 893
Revenus des placements monétaires	5-4	4 035	11 930	3 954	10 554	14 722
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 018	61 784	23 825	65 567	80 047
Charges de gestion des placements	5-5	(2 345)	(7 023)	(2 420)	(7 285)	(9 673)
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 673	54 761	21 406	58 283	70 374
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	5-6	(6 061)	(18 443)	(6 054)	(18 310)	(24 433)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 612	36 318	15 351	39 972	45 941
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	0	(158)	0	37	37
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 612	36 160	15 351	40 009	45 978
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	158	0	(37)	(37)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		10 943	(22 284)	(51 977)	-43 431	(19 892)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		831	11 227	5 949	20 952	19 108
Frais de négociation de titres		(64)	(621)	(604)	(2 446)	(3 051)
RESULTAT DE LA PERIODE		22 321	24 640	(31 281)	15 046	42 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/20 24</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/202 4</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/202 3</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/20 23</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	22 321	24 640	(31 281)	15 046	42 106
Résultat d'exploitation	10 612	36 318	15 351	39 972	45 941
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	10 943	(22 284)	(51 977)	(43 431)	(19 892)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	831	11 227	5 949	20 952	19 108
Frais de négociation de titres	(64)	(621)	(604)	(2 446)	(3 051)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	(45 979)	0	(49 956)	(49 956)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	(11 167)	0	3 306	3 306
Souscriptions					
- Capital	0	3 055	0	3 201	3 201
- Régularisation des sommes non distribuables	0	(72)	0	69	69
- Régularisation des sommes distribuables	0	53	0	37	37
Rachats					
- Capital	0	(14 390)	0	0	-
- Régularisation des sommes non distribuables	0	399	0	0	-
- Régularisation des sommes distribuables	0	(211)	0	0	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	22 321	(32 506)	(31 281)	(31 603)	(4 544)
ACTIF NET					
En début de période	1 159 614	1 214 440	1 218 661	1 218 984	1 218 984
En fin de période	1 181 935	1 181 935	1 187 381	1 187 381	1 214 440
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	17 047	17 214	17 214	17 167	17 167
En fin de période	17 047	17 047	17 214	17 214	17 214
VALEUR LIQUIDATIVE	69,334	69,334	68,978	68,978	70,550
TAUX DE RENDEMENT	5,85%	2,06%	-2,57%	1,24%	3,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3.2-Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR ne détient aucune ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5- Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2024 un montant net de 983 232 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Cours	Valeur au 30/09/2024	% Actif
	<u>Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</u>		451 296		403 428	32,81%
	Actions cotées		390 361		342 058	27,82%
TN0002600955	STB	15 897	61 129	2.943	46 785	3,80%
TN0007630015	SOTIPAPIER	16 000	98 385	5.175	82 800	6,73%
TN0006560015	SOTUVER	5 500	67 017	11.831	65 071	5,29%
TN0007570013	EURO-CYCLES	5 000	90 007	12.847	64 235	5,22%
TN0003400058	AMEN BANK	969	33 390	44.502	43 122	3,51%
TN0001100254	SFBT	3 300	40 433	12.135	40 046	3,26%
	Titres OPCVM		60 935		61 370	4,99%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	243	27 151	111.199	27 021	2,20%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	328	33 784	104.720	34 348	2,79%
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		561 718		579 804	47,16%
	Obligations de L'Etat		447 306		460 328	37,44%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	2 000	19 345	9.700	20 308	1,65%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000	100.000	152 633	12,41%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000	1,000.000	81 420	6,62%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1 000	100 000	100.000	103 909	8,45%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455	9.210	1 584	0,13%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 821	9.600	10 155	0,83%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989	9.503	5 388	0,44%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203	9.401	1 309	0,11%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 957	18 565	9.503	19 262	1,57%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057	9.380	18 801	1,53%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	136	13 501	99.270	13 805	1,12%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 878	18 780	10.000	19 334	1,57%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	400	4 000	10.000	4 291	0,35%
TN5QHYZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	75	7 589	101.190	8 130	0,66%
	Obligations de sociétés		114 412		119 476	9,72%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	24 000	40.000	25 019	2,03%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	12 720	63.600	13 093	1,06%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 A FIXE	1 075	21 522	20.020	23 013	1,87%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	32 000	40.000	33 143	2,70%
TN8X3GZLYOR8	STBSUB 2021-1 AV	70	4 171	59.580	4 404	0,36%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000	100.000	10 497	0,85%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	100	10 000	100.000	10 308	0,84%
	TOTAL		1 013 014		983 232	79,97%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/09/2024 à un montant de 403 428 Dinars. Elle se détaille comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Actions et droits rattachés	390 361	402 818	471 760
Différence d'estimation sur actions et droits	-48 303	-48 281	-25 193
Titres OPCVM	60 935	50 863	-
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	434	-381	-
Total	<u>403 428</u>	<u>405 020</u>	<u>446 568</u>

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/09/2024, un montant de 121 064 Dinars. Elles se présentent comme suit

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Obligations	114 412	162 623	141 101
Intérêts courus	4 640	7 115	6 713
Intérêts courus à l'achat	548	168	-
Différence d'estimation sur Obligation	1 464	-128	-172
Total	<u>121 064</u>	<u>169 778</u>	<u>147 642</u>

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/09/2024, un montant de 458 741 Dinars. Ils se détaillent comme suit

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Emprunt d'Etat	447 306	400 080	400 080
Intérêts courus	11 397	10 115	16 972
Intérêts courus à l'achat	832	148	116
Différence d'estimation sur Emprunt National	-794	336	450
Total	<u>458 741</u>	<u>410 679</u>	<u>417 618</u>

4-5 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2024 à 202 655 Dinars. Ils se présentent comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte à terme STB au 30/07/2024 (9,77% ; 90j)	202 655	-	-
Compte à terme STB au 01/08/2023 (9,81% ; 90j)	-	202 578	-
Compte à terme STB au 29/01/2024 (9,80% ; 91j)	-	-	202 663
Total	202 655	202 578	202 663

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30/09/2024 à 43 333 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Avoirs en banque	43 333	44 034	48 682
Total	43 333	44 034	48 682

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2024 à 345 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'obligations et emprunts d'Etat.

4-8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 29 441 Dinars au 30/09/2024, se détaille comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	1 983	1 992	2 016
Commission réseau	27 049	25 866	26 166
Commission dépositaire	408	418	718
Total	29 441	28 275	28 901

4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 18 190 Dinars au 30/09/2024, se détaille comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat retenue à la source	74	19	17
Conseil du Marché Financier (CMF)	98	99	103
Impôt à payer	86	53	49
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	7 819	7 335	9 845
Autres opérateurs créditeurs	9 613	8 507	9 347
Total	18 190	16 512	19 861

4-10 : Capital

Au 30/09/2024, le capital a atteint un niveau de 1 145 762 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,14% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2023. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Capital social	1 338 329	1 335 128	1 335 128
Souscriptions	3 055	3 201	3 201
Rachats	-14 390	0	0
Frais de négociation de titres	-621	-2 446	-3 051
Variation d'estimation / actions et droits	-48 303	-48 281	-25 193
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	670	208	278
Variation d'estimation / Titres OPCVM	434	-381	0
Plus-value/ actions et droits	12 204	28 342	28 888
Moins-value/ actions et droits	-652	-1 214	-3 357
Plus-value/Titres OPCVM	1 248	2 549	2 817
Moins-value/ Titres OPCVM	-1 334	-8 415	-8 910
Moins-value/ Obligations des sociétés	-240	-310	-331
+/- val/report /Titres OPCVM	0	39	39
+/- val/report actions et droits	25 193	4 909	4 909
+/- val/report Emprunts d'Etat	-278	75	75
Sous-total 1	1 315 315	1 313 403	1 334 493
Sommes non distribuables / exercice clos	-169 880	-166 113	-166 113
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-72	69	69
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	399	-	-
Sous-total 2	-169 553	-166 044	-166 044
Capital	1 145 762	1 147 359	1 168 449

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2024

Montant	1 134 364
Nombre de titres	17 047
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 943
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	831
Régularisation des sommes non distribuables	0
Frais de négociations de titres	(64)

Capital au 30-09-2024

Montant	1 146 073
Nombre de titres	17 047
Nombre d'actionnaires	45

**4-11 : Sommes distribuables des exercices
antérieurs**

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2024, à 13 Dinars et se détaillent comme suit

	<u>30/09/20</u> <u>24</u>	<u>30/09/20</u> <u>23</u>	<u>31/12/202</u> <u>3</u>
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	0	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	13	13	13
Total	13	13	13

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2024, à 1 181 935 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport au même trimestre de l'année 2023 de 0,46%.

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Capital	1 145 762	1 147 359	1 168 449
Sommes distribuables	36 173	40 021	45 991
Total	1 181 935	1 187 381	1 214 440

Note 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2024, un montant de 4 525 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus des actions	4 525	17 089	8 707	10 535	10 535
Revenus des titres OPCVM	0	2 917	0	11 688	11 688
TOTAL	4 525	20 006	8 707	22 223	22 223

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2024, un montant de 2 146 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	2 149	4 640	1 396	7 115	6 713
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-6 713	0	-9 399	-9 399
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	-3	9 110	2 513	14 492	17 894
TOTAL	2 146	7 037	3 909	12 209	15 208

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2024, un montant de 8 311 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	-7 902	11 397	-9 090	10 115	16 972
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	0	-16 972	0	-15 555	-15 555
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	16 213	28 386	16 345	26 021	26 476
TOTAL	8 311	22 811	7 255	20 581	27 893

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 4 035 Dinars au titre du troisième trimestre 2024. Ils se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus compte à terme (Potentiel)	0	2 655	83	2 578	2 663
Revenus compte à terme (Report)	0	-2 663	0	-3 445	-3 445
Revenus compte à terme échus	3 897	11 708	3 870	11 303	15 169
Intérêts sur comptes de dépôts	138	230	0	118	334
TOTAL	4 035	11 930	3 954	10 554	14 722

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du troisième trimestre 2024, un montant de 2 345 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 755	5 256	1 811	5 452	7 239
Rémunération de réseau (2)	295	883	304	916	1 217
Rémunération du dépositaire (3)	295	883	304	916	1 217
TOTAL	2 345	7 023	2 420	7 285	9 673

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Rémunérations CAC*	1 593	4 832	1 623	4 815	6 437
Publicité & publications*	1 515	4 512	1 515	4 495	6 010
Jeton de présence* (i)	2 510	7 474	2 510	7 447	9 957
Redevance CMF*	295	883	304	916	1 217
Impôts et taxes*	130	716	103	629	795
Autres charges	19	25	0	8	17
TOTAL	6 061	18 443	6 054	18 310	24 433

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

**5-7 : Régularisation du résultat
d'exploitation**

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/202 4</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/202 4</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/202 3</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	53	0	37	37
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	-211	0	-	0
TOTAL	0	-158	0	37	37